

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
du Conseil intercommunal de l'ASiCoPe

Présidence : M. Pierre Aubry, président

Séance ordinaire du 31 mars 2026 à Penthaz.

Considérant que l'objet :

- **Préavis du Comité de direction No 1/2026 relatif aux comptes 2025 de l'ASiCoPe**

a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASiCoPe

- Lu le préavis No 1/2026 du CODIR,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier le dossier,

Accepte le préavis tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 31 mars 2026.

Le Président : P. Aubry



La Secrétaire : S. Cardaropoli

